

Budget primitif - Rapport de présentation / Exercice 2025

Séance plénière du 17 décembre 2024

1/ Budget régional

Dans un contexte politique inédit et marqué par l'absence de Projet de Loi de Finances (PLF), la Région adopte une posture prudente pour le BP 2025. Le Conseil régional a fait le choix de réviser son projet de budget et de le présenter sur l'hypothèse du PLF Barnier, tout en maintenant les objectifs initiaux de santé financière et le soutien aux priorités régionales : soutien aux entreprises, transition écologique, maintien des services publics et aménagement du territoire.

Le CESER exprime son inquiétude face à un budget 2025 en léger recul pour la première fois, ainsi qu'à la trajectoire 2025-2028 présentée, qui révèle une tendance à la baisse en euros constants.

L'apparente stabilité des recettes régionales masque des dynamiques contrastées selon les sources de financement. Ainsi, bien que la Région parvienne à maintenir un équilibre budgétaire, celui-ci repose sur des recettes fléchées et un contrôle strict de l'endettement. Cette rigidité budgétaire, associée à la baisse de ressources non affectées, va limiter les marges de manœuvre pour répondre à d'autres enjeux régionaux ou imprévus.

En 2025, la stratégie financière de la Région se traduit par une forte réduction du recours à l'emprunt (- 189,25 M€ par rapport à 2024), dans un souci de limiter l'endettement. Cependant, cette démarche ne parvient qu'à stabiliser le taux d'épargne brute, sans atteindre l'objectif initial de l'améliorer, en raison des contraintes budgétaires accrues imposées par l'État.

Si le prochain PLF s'avérait moins contraignant que celui du gouvernement Barnier, le Conseil régional pourrait réajuster sa stratégie d'emprunt. Ce rééquilibrage permettrait de maîtriser l'endettement tout en préservant les investissements structurants, essentiels pour les politiques environnementales, le développement territorial et l'emploi, tout en maintenant une trajectoire financière durable.

Si les dépenses globales de fonctionnement paraissent stables, la hausse dans des secteurs pourrait masquer des ajustements à la baisse par ailleurs, ce qui évidemment inquiétant. Le contexte inflationniste, bien que modéré, complique l'interprétation en euros constants.

La réduction significative de l'investissement, bien qu'imposée par les contraintes actuelles, est préoccupante pour l'avenir. Cependant, il est à noter que le niveau d'investissement reste au-dessus de celui enregistré avant les crises.

La baisse tendancielle des recettes, combinée aux contraintes de financement des Régions, induit un repli des taux d'épargne, réduisant ainsi les capacités d'investissement, avec des conséquences possiblement préjudiciables pour les services publics et les besoins régionaux.

2/ Politiques régionales

PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI

Risque de fragilisation des territoires et de l'économie régionale

Le recentrage stratégique du Conseil régional, bien qu'orienté vers des priorités économiques et écologiques, ne devra pas pénaliser les territoires les plus vulnérables. La réduction des financements dans des secteurs comme le tourisme et l'agriculture pourrait accentuer les disparités territoriales, compromettant leur attractivité. Les enjeux de la transition écologique, de la décarbonation industrielle et du soutien aux entreprises locales doivent être au cœur des priorités afin de préserver l'emploi.

PILIER 2 - JEUNESSE

Généralisation de la tarification solidaire pour la restauration et l'hébergement

Le CESER se réjouit de la généralisation de la tarification solidaire dans les lycées. Cependant, il déplore que cette mesure ne concerne que les lycéen.nes ayant opté pour un forfait de minimum trois jours de demi-pension. Elle ne s'applique pas à l'achat de tickets ponctuels.

Cette situation est particulièrement problématique pour les lycéen.nes affecté.es par la surcharge des cantines aux heures de pointe et leurs emplois du temps. Le CESER estime que la tarification solidaire devrait être étendue à tous les lycéen.nes, indépendamment de leur choix de forfait, afin de garantir une égalité de traitement et de soutenir tous les élèves, y compris ceux qui ne peuvent pas s'engager dans un forfait de demi-pension.

PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le CESER exprime une vive inquiétude sur la mise en œuvre du volet « Mobilité » du CPER, face à des contraintes budgétaires et une baisse des investissements en infrastructures (- 30 %). Si la hausse des crédits pour la mobilité durable (+ 92 %) et la commande de nouvelles rames TER sont saluées, des retards dans la remise à niveau du réseau ferroviaire compromettent sa fiabilité, avec un risque de fermetures de lignes comme Agen-Périgueux.

Le CESER appelle à des investissements accrus et durables pour soutenir le report modal vers le rail, essentiel à la décarbonation des transports, tout en alertant sur les coûts liés à l'ouverture à la concurrence des TER. Enfin, il demande des précisions sur des projets comme la liaison autocar Niort-La Rochelle et s'interroge sur la faible participation des petites villes à l'appel à manifestation d'intérêt pour leur revitalisation.

PILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le CESER comprend les arbitrages budgétaires de la Région dans un contexte politique incertain, soulignant que la réduction des investissements, bien que saine, soulève des interrogations sur sa pérennité après 2025. Il se félicite du maintien des investissements en transition énergétique, essentiels pour Néo Terra, tout en regrettant que certaines priorités environnementales soient trop réduites.

Bien que le Pilier 4 dédié à la transition énergétique représente 20,3 % du budget, les autres axes environnementaux ne totalisent que 2,5 %, et l'effort financier demandé semble disproportionné. Le CESER met en lumière la question du financement des politiques environnementales et l'importance de valoriser la biodiversité, cruciale pour le climat et la société. Il insiste sur l'urgence d'investir dans la protection des milieux naturels face à l'effondrement de la biodiversité.

1 / BUDGET REGIONAL

Déclaration liminaire

La mise en œuvre du nouveau cadre de gestion, marqué par la transition de Coriolis à Grand Angle, apporte une meilleure lisibilité au Budget primitif 2025. Cette évolution n'a pas modifié la structure des tableaux budgétaires ni la composition des piliers, préservant ainsi la comparabilité des données avec les exercices précédents. Cette continuité assure une lecture cohérente des efforts budgétaires dans un environnement en constante mutation.

Toutefois, une comparaison détaillée, par action, n'est pas toujours possible en cette première année de déploiement, ce qui demeure compréhensible.

Une révision du projet de budget pour 2025, qui interroge surtout pour l'avenir

Le CESER tient en préalable à saluer l'exercice réalisé par les élu.es et services du Conseil régional pour la préparation du projet de budget 2025. Dans un contexte marqué par l'absence de Projet de Loi de Finances (PLF) et une situation économique dégradée, la Région adopte une posture prudente pour le Budget Primitif (BP) 2025. Malgré de très grandes incertitudes nationales et des contraintes croissantes, cette approche vise à maintenir un équilibre entre la maîtrise de l'endettement et le soutien aux priorités régionales, tout en s'adaptant aux évolutions nationales et locales grâce à des ajustements en cours d'année.

Les prévisions font état de prélèvements et de baisses de recettes pour la Région estimées à 120,5 M€, accompagnées d'une hausse des dépenses, dont 8 M€ supplémentaires liés aux cotisations retraites. Ces évolutions pèseront lourdement sur les finances régionales, avec un impact total de 108 M€ sur le montant de l'épargne brute.

S'appuyant sur l'hypothèse initiale du PLF Barnier, aujourd'hui caduc, le Conseil régional répartit l'effort entre les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement. La stratégie retenue vise à stabiliser le taux d'épargne brute à 11,8 %, tout en réduisant significativement le recours à l'emprunt (- 31,42 % par rapport à 2024). Cette réduction implique une concentration des investissements sur des priorités bien définies, en cohérence avec les ambitions régionales : soutien aux entreprises et à l'emploi, transition écologique, maintien des services publics (notamment pour les lycées) et aménagement du territoire.

Le CESER souligne que, malgré les ajustements et arbitrages rendus nécessaires par la diminution des recettes régionales, les efforts restent partagés, évitant que des secteurs entiers ne soient « sacrifiés ». Il apprécie notamment que le Conseil régional continue de s'engager dans les services publics du quotidien (transports, lycées...), essentiels à la cohésion sociale et territoriale, et maintienne un niveau élevé d'engagement en faveur des transitions écologiques et énergétiques, plus que jamais indispensables. De plus, le soutien prioritaire aux plus fragiles, qui risquent d'être davantage affectés par l'évolution de la conjoncture, demeure au cœur des actions régionales.

En 2025, les investissements s'articulent autour de quatre axes structurants : la mobilité durable et intelligente, les lycées, les infrastructures de transport, et la transition énergétique. Ces priorités concentrent 57,9 % des dépenses d'investissement, traduisant une volonté affirmée de renforcer les politiques structurantes tout en limitant l'impact des baisses de crédits. Si certaines lignes budgétaires enregistrent des hausses par rapport à 2024 (notamment celles relatives à la mobilité durable, à la transition énergétique, à l'économie culturelle et à la santé), rares sont celles épargnées par les réductions.

Sans préjuger des hypothèses budgétaires qui se dégageront des débats parlementaires à venir, force est de constater l'incertitude et les inquiétudes associées à l'examen de ce projet de budget primitif 2025. Ces incertitudes pèsent particulièrement sur nombre d'acteurs régionaux confrontés à l'effet domino des arbitrages, sinon des restrictions budgétaires de l'État et des collectivités territoriales pour les prochains exercices, notamment dans le champ des compétences partagées (culture, sport, tourisme, vie associative...).

L'inquiétude porte également sur les années à venir. À la différence des crises récentes (COVID, crise énergétique...), les difficultés actuelles pourraient ne pas être simplement conjoncturelles et s'inscrire dans une tendance de plus long terme. Comment la Région, alimentée par des recettes à la dynamique défavorable et confrontée à un endettement déjà important, pourra-t-elle répondre aux défis des transitions à accélérer, des services publics à maintenir, et des acteurs et territoires à accompagner et protéger ? Les efforts d'adaptation et d'ajustement ne seront peut-être plus suffisants, justifiant une redéfinition plus profonde des stratégies et priorités régionales. Le CESER invite le Conseil régional, malgré la difficulté de l'exercice, à anticiper ces évolutions et à s'y préparer dès à présent.

I/ Les ressources régionales

Une diminution drastique du recours à l'emprunt et une apparente stabilité des recettes due à une augmentation de recettes fléchées (PACTE/Plan Jeunes)

En 2025, les recettes globales (fonctionnement et investissement) du budget principal de la Région affichent une légère progression (+ 0,26 %), mais cette stabilité masque des dynamiques contrastées selon les sources de financement.

Les recettes hors emprunt

	BP 2024 (en M€)	BP 2025 (en M€)	Evolution (%)	Evolution (en M€)
Total Fiscalité et DCRTP	2 162,04	2 137,10	-1,15%	-24,944
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	180,31	236,26	31,04%	55,958
Total Dotations de l'État	116,53	107,95	-7,36%	-8,582
Total Autres Recettes	459,88	445,09	-3,22%	-14,793

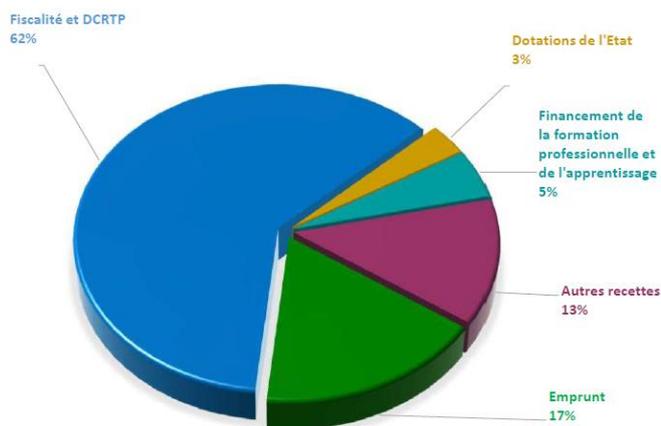
La hausse marquée des recettes liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage (+ 31,04 %) résulte principalement du déploiement du PACTE et du Plan « Jeunes », des dispositifs ciblés qui bénéficient de financements fléchés. Cependant, ces ressources, bien qu'en forte augmentation, sont exclusivement dédiées à des politiques précises et ne peuvent être redéployées pour d'autres besoins. La diminution notable des dotations de l'État (- 7,36 %) et à la baisse de nombreuses recettes fiscales limitent la capacité de la Région.

Par ailleurs, les « autres recettes » enregistrent une contraction (- 3,22 %), avec des reculs importants du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) et des fonds européens, probablement liés à une transition entre programmations ou à des obstacles d'accès. Ces diminutions peuvent contraindre la Région dans le financement de projets transversaux ou structurants. En parallèle, la réduction significative du besoin d'emprunt (-31,42 %) traduit une volonté claire de limiter l'endettement pour garantir la soutenabilité financière à long terme. Si cette stratégie est vertueuse, elle réduit néanmoins la capacité immédiate d'investissement.

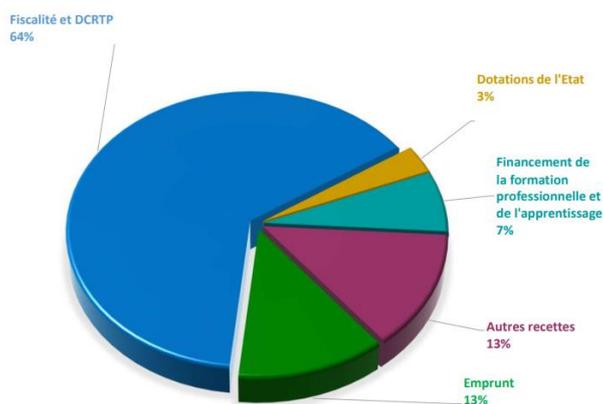
Ainsi, bien que la Région parvienne à maintenir un équilibre budgétaire, celui-ci repose sur des recettes fléchées et un contrôle strict de l'endettement. Cette rigidité budgétaire, associée à la baisse de ressources non affectées, va limiter les marges de manœuvre pour répondre à d'autres enjeux régionaux ou imprévus.

L'ensemble des recettes du budget principal 2025 (investissement et fonctionnement), hors emprunt, est estimé globalement à **2 926,4 M€** (+ 0,26 % par rapport au BP 2024). Pour rappel, elles s'élevaient à 2 785,8 M€ au Compte administratif 2023.

Budget Primitif 2024



Budget Primitif 2025

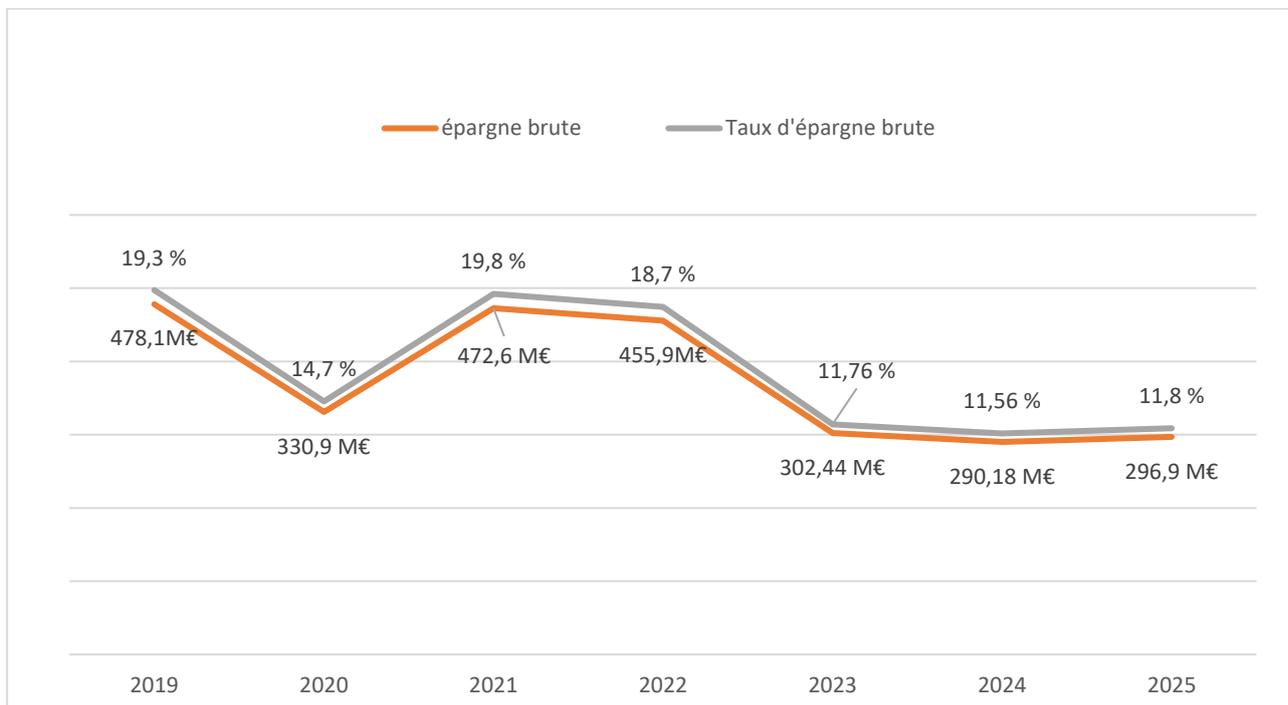


(Extraits des rapports du Conseil régional)

L'emprunt

Le besoin d'emprunt affiche une baisse de 189,25 M€ par rapport au BP 2024 et s'élève à 412,65 M€.

La stratégie financière de la Région pour 2025 se caractérise par une réduction drastique du recours à l'emprunt, avec une baisse de 189,25 M€ par rapport à 2024. Cette réduction reflète une volonté claire de limiter l'endettement, mais elle intervient dans un contexte où cette démarche ne permet que de maintenir un taux d'épargne brute stable, au lieu de l'augmenter comme visé dans les années précédentes. L'objectif initial d'améliorer ce taux, mais cet effort semble compromis en 2025, compte tenu des efforts demandés par l'État.



Cette situation de stagnation du taux d'épargne brute s'explique par la baisse de certaines recettes clés (notamment les dotations de l'État et certaines recettes fiscales comme la fraction de TVA) qui réduit les marges de manœuvre financières de la Région et, plus globalement, par le contexte national marqué par le projet de loi de finances (PLF) 2025 sur lequel repose ce Budget Primitif. Ce PLF impose des contraintes fortes qui alourdissent les efforts nécessaires pour maintenir les équilibres budgétaires locaux. Par conséquent, cette combinaison de baisses de recettes et de rigidités budgétaires contraint la Région à adopter une posture prudente : stabiliser l'épargne brute plutôt que de l'améliorer, et contenir l'endettement pour préserver une certaine soutenabilité financière dans un environnement incertain.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Épargne brute	478,1 M€	330,90 M€	472,60 M€	455,90 M€	302,44 M€	290,18 M€	296,9 M€
Taux d'épargne brute	19,3 %	14,7 %	19,8 %	18,7 %	11,76 %	11,56 %	11,8 %

Dans l'hypothèse où le prochain Projet de Loi de Finances (PLF) se révélerait moins contraignant que le PLF Barnier, le Conseil régional pourrait envisager un réajustement de la réduction drastique de son recours à l'emprunt. Une telle révision permettrait de mieux concilier la maîtrise de l'endettement avec la nécessité de préserver les investissements structurants, notamment dans les politiques environnementales et les secteurs dépendant des financements publics. Cette approche garantirait un soutien accru à l'emploi et au développement territorial tout en maintenant une trajectoire financière durable. Adapter la stratégie d'endettement en fonction des marges de manœuvre offertes par un cadre budgétaire national plus favorable éviterait des coupes excessives susceptibles d'entraver la capacité de la Région à répondre aux défis de l'avenir.

Capacité de désendettement

L'analyse de la capacité de désendettement¹ de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2025 met en lumière une situation financière sous contrainte. Les projections du budget primitif indiquent que cette capacité, qui était de 8,5 ans en 2023, aurait pu atteindre 13,4 ans en 2025 si les mesures d'ajustement prévues au PLF Barnier avait été adopté. Ce dépassement du seuil critique des 12 ans traduit une détérioration notable des ratios financiers.

Les principales causes identifiées incluent une baisse de l'épargne brute, affectée par la diminution des recettes de TVA et les prélèvements nationaux, ainsi qu'un recours accru à l'emprunt pour maintenir les investissements, malgré un effort de réduction de ces derniers (-16 % par rapport à 2024). L'encours de dette devrait ainsi augmenter de manière significative, atteignant 3,7 milliards d'euros en 2025.

La Région a néanmoins adopté une stratégie corrective visant à limiter l'endettement. Elle a procédé à une révision budgétaire pour rétablir son BP 25, réduisant certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement tout en maximisant l'utilisation des fonds européens pour alléger la pression sur les finances régionales. Ces ajustements devraient permettre de stabiliser la capacité de désendettement à 10,5 ans en 2025 et de converger progressivement vers l'objectif des 8 ans d'ici 2028.

Cela illustre un équilibre délicat entre maintenir les investissements structurants nécessaires et préserver la soutenabilité financière à moyen terme.

II/ Les dépenses régionales

Une stabilité des dépenses de fonctionnement (en CP)

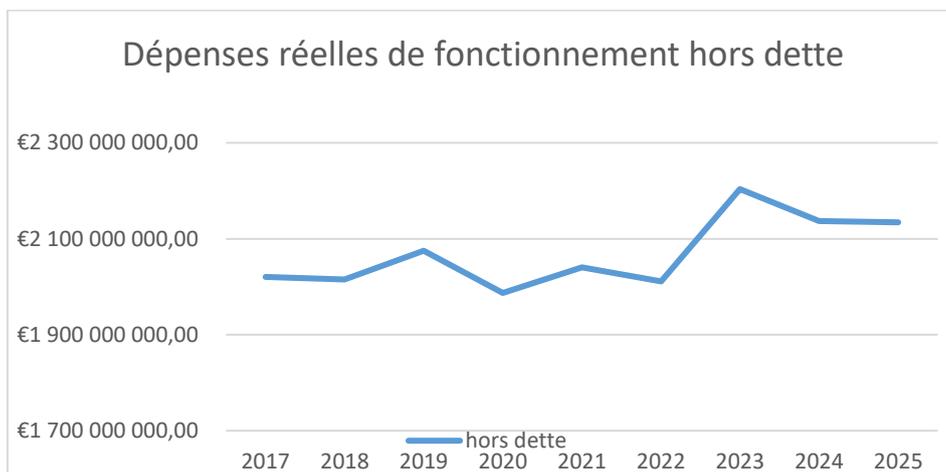
Pour l'année 2025, les dépenses de fonctionnement (hors dette) s'élèvent à 2 134 M€ contre 2 137 M€ au BP 2024, soit une baisse de 0,13 %. (Pour rappel, elles s'élevaient à 2 140,9 M€ au Compte administratif 2023).

Si les dépenses globales de fonctionnement paraissent stables, la hausse dans des secteurs comme les transports routiers (scolaires et interurbains, + 2,3 %) pourrait masquer des ajustements à la baisse par ailleurs. Le contexte inflationniste, bien que modéré, complique l'interprétation en euros constants.

Par exemple, la politique de soutien aux lycées publics est maintenue avec un niveau supérieur à la période d'avant-crise, et avec, en particulier, un travail ciblé sur les fonds de roulement des établissements.

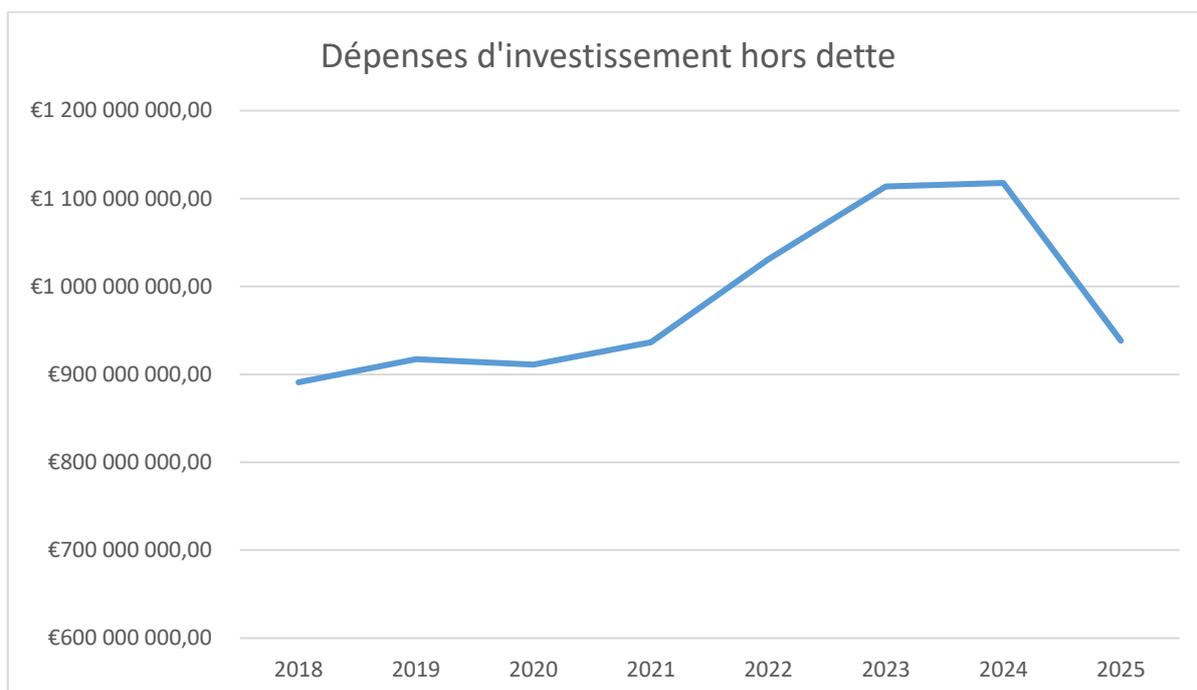
Les principales baisses de dépenses de fonctionnement (en CP) touchent la formation professionnelle continue pour le pilier 1 et l'éducation pour le pilier 2. Les diminutions en volume pour les autres piliers sont plutôt équivalentes en volume mais en proportion, le foncier/habitat pour le pilier 3 et la transition énergétique et adaptation aux changements climatiques pour le pilier 4 sont les lignes les plus impactées.

¹ Capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute.



Des crédits d'investissement en forte baisse

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) s'élèvent quant à elles à 938 M€ contre 1 118 M€ au BP 2024, soit une diminution de 16,05 %. Cette baisse significative illustre les contraintes budgétaires accrues auxquelles la Région fait face. En parallèle, l'inflation, estimée à + 2,5 % en 2024 selon la Banque de France, continue de peser sur les capacités d'investissement, même si cette hausse est plus faible que les années précédentes. Avec des ressources en diminution et un coût de la vie en hausse, la Région peut financer moins d'actions avec une même enveloppe budgétaire, ce qui limite son impact sur le territoire.



La réduction significative de l'investissement, bien qu'imposée par les contraintes actuelles, est préoccupante pour l'avenir. Cependant, il est à noter que le niveau d'investissement reste au-dessus de celui enregistré avant les crises, à pondérer toutefois par le niveau d'inflation.

Les principaux postes de dépenses d'investissement en crédits de paiement

Les principaux postes de dépenses (hors piliers 5 et 6) concernent la Mobilité durable et intelligente, les Lycées (bâtiments) et les Infrastructures, transports pour un montant total de 497,13 M€. L'Agriculture, la Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques, l'Éducation et la Recherche, innovation et start-up représentent 160,57 M€ d'investissement.

Groupe 1 (+ de 130 M€)

- Mobilité durable et intelligente ↗
- Lycées (bâtiments) ↘
- Infrastructures, transports ↘

Groupe 2 (30 M€ - 50 M€)

- Agriculture ↘
- Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques ↗
- Éducation ↘
- Recherche, innovation et start-up ↘

Groupe 3 (10 M€ - 30 M€)

- Apprentissage ↘
- Performance industrielle ↘
- Politique contractuelle ↘
- Culture ↘
- Enseignement supérieur ↘
- Économie territoriale et politique de retournement ↘
- Aménagement numérique du territoire ↘
- Économie culturelle ↗

Le groupe de dépenses 1 mobilise 57,9 % de l'investissement sur les 4 premiers piliers.

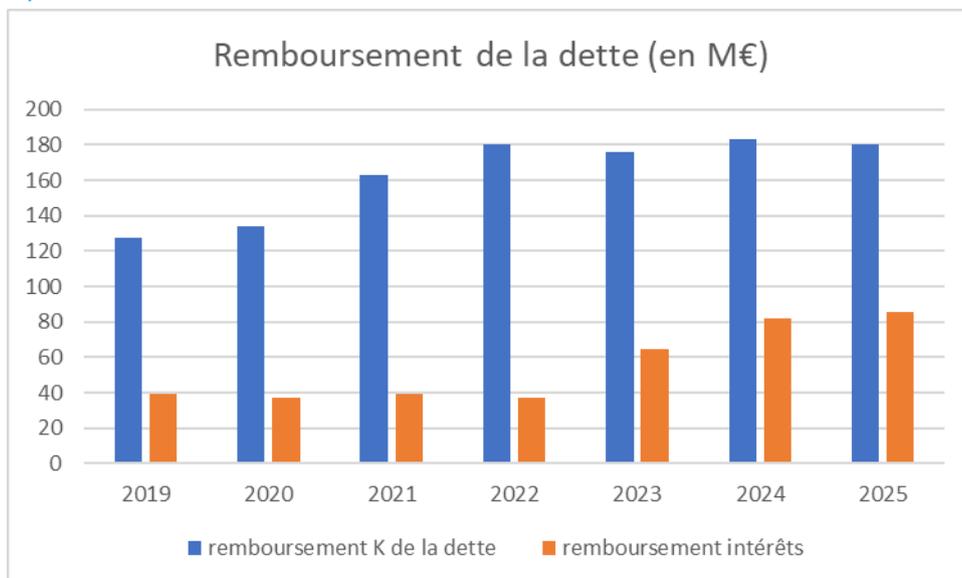
Le groupe de dépenses 2 mobilise 18,7 % de l'investissement sur les 4 premiers piliers.

Ces 7 politiques concentrent 76,6 % de l'investissement hors Fonds européens et Administration générale (opérations financières).

Sur ces 4 piliers, 115,82 M€ d'économies ont été réalisées, qui reposent pour l'essentiel sur Infrastructures, transports (- 56,95 M€), Lycées (- 40,32 M€), Performance industrielle (- 27,02 M€) et l'Aménagement numérique du territoire (- 21,32 M€). Quasiment aucune ligne n'est épargnée par les baisses de crédits d'investissement. Seules les lignes Mobilité durable et intelligente, Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques, Économie culturelle et Santé sont en augmentation par rapport à 2024.

Le CESER note une concentration des investissements encore plus importante dans ce budget primitif 2025, qui marque donc une affirmation de priorités d'intervention.

La dette et les opérations financières



Le remboursement contractuel du capital de la dette en 2025 est estimé à 180 M€, un effort qui s'inscrit dans la gestion pluriannuelle de l'endettement. L'encours de dette prévu pour 2025 atteindrait 3,651 milliards d'euros, avec un recours à de nouveaux emprunts à hauteur de 412,6 M€, soit une baisse significative par rapport aux 601,9 M€ de 2024.

En parallèle, le remboursement des intérêts de la dette, qui reflète le coût du service de la dette pour la Région, est estimé à 86 M€ pour 2025 contre 82 M€ en 2024. On peut toutefois noter une diminution des frais financiers qui s'élèvent à 828 000 € contre 1,1 M€ en 2024.

III/ L'avenir : évolution des AP et AE

Entre 2024 et 2025, les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) enregistrent une baisse notable, avec une réduction de - 18,1 % pour les AE et de - 28 % pour les AP. Cette diminution reflète une rationalisation budgétaire, impliquant une priorisation stricte des projets à court terme, des reports ou ajustements pour les initiatives non urgentes, et un potentiel report de charges sur les exercices post-2025.

Les AP et AE, qui concernent des engagements de long terme, sont désormais ciblées sur des priorités stratégiques telles que les transitions énergétiques et les infrastructures essentielles, comme les lycées et les transports régionaux. Cette baisse n'entraîne pas l'abandon systématique de nouveaux projets, mais favorise une sélection plus rigoureuse et un phasage des initiatives.

Certains grands projets ou moins prioritaires peuvent être reportés pour répartir les coûts dans le temps, tandis que ceux nécessitant des engagements initiaux importants peuvent être étalés. Si cette stratégie allège les pressions immédiates, elle pourrait provoquer des retards dans les livraisons ou des ajustements importants après 2025 pour rattraper les besoins accumulés.

Cette baisse des autorisations peut avoir des impacts sur les budgets futurs :

- Elle limite les dépenses futures liées aux engagements actuels, allégeant temporairement la pression budgétaire.
- Elle contraint la programmation pluriannuelle, avec un risque de retard pour les projets à financement échelonné.
- Elle préserve momentanément la capacité d'investissement, mais au prix d'une accumulation de besoins insatisfaits à gérer dans les années suivantes.

La baisse tendancielle des recettes, combinée aux contraintes de financement des Régions, induit un repli des taux d'épargne, réduisant ainsi les capacités d'investissement, avec des conséquences préjudiciables pour les services publics et les besoins régionaux.

Le CESER comprend la nécessité des ajustements budgétaires de la Région dans un contexte de ressources limitées. Il souhaite néanmoins que les choix opérés tiennent pleinement compte des enjeux de développement économique, de cohésion territoriale et de transition écologique. Une gestion équilibrée de la dette, un soutien efficace aux entreprises et un suivi rigoureux des partenariats avec l'État sont essentiels pour préserver la dynamique de développement économique dans la Région.

PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI

Risque de fragilisation des territoires et de l'économie régionale

Le recentrage stratégique du Conseil régional, nécessaire dans un contexte de contraintes budgétaires, comporte des risques. Le budget prévu pour 2025, bien qu'orienté vers des priorités économiques et écologiques, ne devra pas pénaliser les territoires, notamment ceux les plus vulnérables. De fait, la réduction des financements, particulièrement dans des secteurs comme le tourisme et l'agriculture, pourrait accentuer les disparités territoriales, rendant plus difficile le rayonnement attractif de nos territoires. Les enjeux de la transition écologique, de la décarbonation industrielle et du soutien aux entreprises locales doivent être au cœur des priorités afin de préserver l'emploi.

Fonds financier et soutien aux entreprises

La Région prévoit de créer un nouvel outil financier en 2025, destiné à financer la transition écologique des PME et ETI. Cet outil viendra compléter les fonds existants tels que le NACO, un fonds de prêt d'honneur dédié à l'installation de nouveaux agriculteurs non éligibles à la DNJA², ainsi que les fonds de garantie et de prêts dédiés à l'ESS. Le CESER soutient pleinement la mise en place de ces instruments. Toutefois, il exprime des inquiétudes concernant la stratégie globale de soutien aux entreprises, notamment avec la fin des prêts garantis par l'État (PGE). Ces prêts, qui soutenaient le bas de bilan en période de crise, arrivent à échéance et sont soumis à des délais de remboursement stricts, limitant leur utilisation pour financer l'activité. En revanche, les fonds dédiés à la transition écologique, ainsi que les autres fonds, permettront aux entreprises de renforcer leur haut de bilan et d'améliorer leur autofinancement.

Évaluation des aides aux entreprises et compétitivité du territoire

Le CESER préconise une évaluation plus approfondie de l'efficacité des aides régionales accordées aux entreprises. À l'instar des recommandations de la Cour des Comptes sur les aides de l'État³, il serait judicieux de vérifier la pertinence de ces dispositifs pour s'assurer qu'ils génèrent un impact positif durable sur l'économie régionale, en privilégiant des aides mieux ciblées et stratégiques.

Économie sociale et solidaire : un affaiblissement de l'investissement

Les crédits de paiement dédiés à l'économie sociale et solidaire (ESS) marquent un repli global de - 15,1 %, prolongeant celui déjà constaté du budget primitif précédent. Cette contraction masque cependant une contraction importante des crédits d'investissement (- 34,5 %, une baisse cumulée des crédits de deux-tiers en 5 ans). Parallèlement, les crédits de fonctionnement diminuent mais dans une proportion nettement plus mesurée (- 4,47 %).

Le CESER tient à souligner les capacités de transformation sociétale et économique portées par les acteurs de l'ESS en région et considère l'opportunité pour la collectivité de contribuer à la libération des initiatives dans ce domaine. Cependant, les baisses constatées de budget en direction de l'économie sociale et solidaire d'une part et de la vie associative d'autre part sont lourdes de menaces pour tout cet ensemble d'acteurs, même si l'intervention de la collectivité en direction de ces derniers ne se limite pas à ces seuls domaines d'intervention (ex : tiers-lieux). C'est pourquoi le CESER invite la collectivité à une réflexion plus transversale relative aux modalités d'accompagnement de ce « tiers secteur ».

² Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs.

³ Cour des Comptes - [Note thématique, Garantir l'efficacité des aides de l'État aux entreprises pour faire face aux crises](#) – Juillet 2023.

Formation professionnelle continue : Des choix budgétaires comportant des risques

Dans une période d'incertitudes et de la hausse des défaillances d'entreprises, la formation des demandeurs d'emploi est essentielle. L'absence d'information sur le contenu du futur PLF crée une forte incertitude sur le financement du PACTE 2 avec la possibilité de désengagement de l'État et un risque fort de compensation de la Région dont c'est la compétence. Dans ce cas, quels mécanismes de compensation la Région a-t-elle prévus pour assumer sa compétence ?

PILIER 2 - JEUNESSE

Jeunesse : des baisses qui accentuent potentiellement les effets récessifs sur les acteurs culturels et associatifs en région

Les crédits dédiés dans ce budget 2025 à l'engagement citoyen des jeunes (- 24,3 %), à l'éducation artistique et culturelle (- 13 %) et, dans une moindre mesure, aux actions éducatives et de lutte contre le harcèlement scolaire (- 8 %) accusent des reculs significatifs.

Le CESER ne peut que redouter et alerter sur les effets de cumul de ces baisses de crédits, dès lors qu'elles s'ajoutent à celles déjà proposées dans d'autres domaines d'intervention (culture et vie associative par exemple). En effet, certains acteurs culturels et associatifs en région pourraient ainsi se voir pénalisés à divers titres, avec pour conséquence un accroissement de la précarité des structures et des emplois qui leur sont liés.

Logement étudiant : coup de frein

Avec 3,16 M€, de crédits inscrits pour l'année 2025, la politique de logement des jeunes accuse un sérieux coup de frein (- 46 % en investissement, - 39,8 % en fonctionnement, soit une baisse globale de - 45,5 % en crédits de paiement), stoppant et annulant ainsi la progression constatée au budget 2024.

Tout en reconnaissant que l'implication du Conseil régional dans ce domaine dépend des prévisions d'investissement d'autres maîtres d'ouvrage (universités, CROUS, collectivités locales), elle considère que cet affichage budgétaire constitue un signal très préoccupant au regard des graves difficultés de logement rencontrées par les jeunes, dont les étudiants de l'enseignement supérieur, en région.

De manière plus générale, et au-delà des choix budgétaires opérés par le Conseil régional, le CESER s'interroge sur les conditions dans lesquelles l'État, mais également les autres partenaires de la collectivité régionale, pourront ou non assumer dans les années à venir leurs engagements contractuels avec la collectivité régionale (CPER, conventions et contrats de partenariat pluriannuels).

Le budget dans les lycées

Le CESER s'interroge sur le report de la DGF, les budgets des établissements étant déjà votés. Il souhaite réitérer sa demande de séparation des budgets des fluides et des dépenses de viabilisation comme déjà effectuée pour les lycées du Barp et de Créon.

Si le CESER note avec satisfaction l'annonce faite d'un taux de remplacement de 70 %, il s'interroge toutefois sur les heures qui ne sont pas remplacées, du fait des différences entre les temps de service des contractuels et des agents titulaires.

Le CESER souhaite disposer d'un complément d'information sur le détail des aides régionales attribuées aux établissements scolaires privés, qu'il s'agisse de fonctionnement ou d'investissement, directement ou indirectement, et qu'elles relèvent des obligations légales ou non. Lors de la présentation du budget devant l'Assemblée, plusieurs réponses ont déjà été apportées à ce sujet, permettant de mieux comprendre la répartition et les modalités de ces aides. Une synthèse écrite pourrait néanmoins permettre de rassembler l'ensemble des données pour une meilleure lisibilité.

Généralisation de la tarification solidaire pour la restauration et l'hébergement

Le CESER se réjouit de la généralisation de la tarification solidaire dans les lycées. Cependant, il déplore que cette mesure ne concerne que les lycéen.nes ayant opté pour un forfait de minimum trois jours de demi-pension. Elle ne s'applique pas à l'achat de tickets ponctuels.

Cette situation est particulièrement problématique pour les lycéen.nes affecté.es par la surcharge des cantines aux heures de pointe et leurs emplois du temps. Le CESER estime que la tarification solidaire devrait être étendue à tous les lycéen.nes, indépendamment de leur choix de forfait, afin de garantir une égalité de traitement et de soutenir tous les élèves, y compris ceux qui ne peuvent pas s'engager dans un forfait de demi-pension.

De plus, cette nouvelle mesure implique la prise en main par les parents d'un outil informatique pour saisir leurs demandes, dans des délais très courts et avec parfois de l'illectronisme. Le Conseil régional devrait proposer des aides aux parents sur ce nouvel outil numérique (comme cela est déjà accompli par exemple par certaines fédérations de parents d'élèves pour l'Environnement Numérique de Travail [ENT] ou Pronote, les maisons France services ou d'autres organismes compétents). Le CESER préconise également une attention particulière sur le process afin de simplifier la démarche d'inscription, souvent effectuée directement par les élèves.

En conclusion, le CESER recommande une révision de cette mesure pour inclure tous les lycéen.nes, afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des élèves et de promouvoir une véritable solidarité au sein des établissements scolaires.

PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une inquiétude forte sur la mise en œuvre du volet « Mobilité » du Contrat de Plan État-Région

Une inquiétude forte sur la mise en œuvre du volet « Mobilité » du Contrat de Plan État-Région. Le CESER voit avec intérêt que le Conseil régional continue à s'engager en faveur du service public de transport régional. Il note en particulier la très forte augmentation (+ 92 %) des crédits de paiement d'investissement en faveur de la mobilité durable et intelligente (pilier 4).

Le CESER relève en particulier la commande de nouvelles rames de TER, dont il espère qu'elle permettra de répondre, au moins pour partie, à l'augmentation substantielle du trafic et à la sur-fréquentation (déficit de l'offre) observée sur certaines liaisons. Il note toutefois qu'un échelonnement pourrait être mis en place, sur les prochaines années, pour la commande de rames complémentaires.

Alors que le contexte budgétaire se tend de plus en plus, le CESER rappelle ses interrogations sur l'impact de l'ouverture à la concurrence des TER sur le coût du transport ferroviaire : dans cette perspective, la Région est conduite à diviser le réseau régional en quatre lots, avec comme conséquence possible une moindre mutualisation des équipements et matériels (un centre de maintenance par lot, un parc matériel par lot). De même, le développement d'un système billettique régional pourrait s'avérer coûteux.

Le CESER note en revanche la diminution sensible des investissements sur les infrastructures de transport (pilier 3), dont les crédits de paiement sont en recul de près de 30 %. Cette diminution interroge sur la mise en œuvre du volet « Mobilité » du Contrat de Plan État-Région. Le document de présentation du projet de budget 2025 l'indique clairement : si elle est privée de ressources par l'État, la Région ne pourra pas déployer l'intégralité des opérations du CPER. Le document le précise ensuite, en renvoyant, à l'exception de la phase 2 de Poitiers-Limoges, l'engagement de nouveaux travaux sur le réseau à l'attribution d'une ressource dédiée indispensable.

Le CESER n'entend pas reprocher à la Région, dans ce contexte budgétaire contraint, de ne pas pouvoir investir davantage sur le réseau ferroviaire dont la responsabilité incombe à l'État, alors même que ce dernier peine à honorer ses engagements. Pour autant, il ne peut que s'inquiéter des retards pris dans l'indispensable remise à niveau du réseau ferré. Cela induira une dégradation supplémentaire du réseau, pesant sur la fiabilité et l'attractivité de l'offre ferroviaire, et rendra encore plus coûteuses les opérations de remise en état. Certaines lignes, comme Angoulême-Limoges, risquent aussi d'attendre encore plus longtemps leur réouverture, tandis que d'autres pourraient être menacées de fermeture, comme Agen-Périgueux.

En outre, si la priorité doit bien être, dans un premier temps, de remettre à niveau le réseau, des opérations de modernisation seront aussi nécessaires pour en accroître la capacité, la performance ou encore décarboner les dessertes. C'est notamment l'un des enjeux de la mise en place des services express régionaux métropolitains, qui supposera d'importants travaux sur les infrastructures.

Sans un changement d'échelle des investissements sur l'infrastructure, il sera difficile d'espérer un développement significatif du transport ferroviaire et un véritable report modal vers le rail, en cohérence avec les nécessités de décarbonation des transports. Des investissements massifs sur le ferroviaire, planifiés dans la durée, s'imposent. Au-delà des difficultés actuelles, c'est la question même du modèle de financement de l'infrastructure ferroviaire, aujourd'hui « à bout de souffle », qui se trouve clairement posée. L'attribution d'une ressource dédiée par l'État pourrait de ce point de vue être positive. Le CESER ne peut qu'inviter la collectivité régionale à s'allier avec les autres Régions, confrontées aux mêmes enjeux, pour porter plus efficacement cette proposition auprès de l'État, ainsi que, plus généralement, défendre la modernisation de l'infrastructure ferroviaire.

Un point de vigilance concerne les partenariats avec les autres acteurs publics, notamment au travers du Contrat de Plan État-Région. Le respect des engagements de l'État en matière de financement pour les projets d'infrastructure est déterminant pour la Région. De fait, le non-respect de ces engagements pourrait entraîner des répercussions économiques directes, notamment dans des secteurs vitaux comme le transport. Le CESER appelle à une vigilance accrue sur le suivi de ces engagements afin de garantir un développement économique régional soutenu.

Plus spécifiquement, le CESER souhaiterait davantage de précisions sur la mise en place d'une liaison par autocar entre Niort et La Rochelle : comment la complémentarité avec la liaison TER a-t-elle été pensée et aménagée ? Par ailleurs, il attire l'attention sur la nécessité de veiller à l'accessibilité des autocars aux personnes à mobilité réduite, pas toujours assurée dans des conditions de facilité et de souplesse.

Enfin, concernant la politique en faveur des petites villes et des centres bourgs, le CESER relève que seules 36 villes ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région, ce qui apparaît relativement peu au regard des enjeux liés à la revitalisation des petites centralités. Quels sont, pour la Région, les facteurs susceptibles d'expliquer cette situation ? Envisage-t-elle de positionner différemment son dispositif ?

Assurer la continuité du soutien financier de la Région à l'action extérieure

Dans un contexte national marqué par des incertitudes majeures, le CESER souligne l'importance de maintenir une attention particulière à l'enveloppe budgétaire dédiée aux actions internationales pour l'exercice à venir. Dans l'éventualité d'un projet de loi de finances (PLF) moins contraignant et de l'adoption d'un budget supplémentaire (BS), il serait opportun de reconduire cette enveloppe au niveau de celle de 2024.

Cette continuité budgétaire permettrait de garantir la réalisation des objectifs inscrits dans la Feuille de route pour l'action européenne, transfrontalière et internationale (2023-2028). Le CESER tient à rappeler la place essentielle des coopérations internationales et la valeur ajoutée que représente l'agence INTERCO dans ce domaine.

Culture : des arbitrages différenciés selon les domaines d'intervention mais qui interrogent sur leurs conséquences

Le CESER constate des évolutions budgétaires très différenciées en crédits de paiement selon les domaines relevant de la politique culturelle régionale. Cela se traduit notamment :

- Par une hausse du budget dédié aux industries culturelles (+ 17,81 %, dont + 4,07 % en fonctionnement et + 33,35 % en investissement), en lien avec la mise en vigueur de conventions ou contrats sectoriels en faveur du cinéma et de l'audiovisuel d'une part et du livre d'autre part. Le secteur des musiques actuelles reste relativement épargné, malgré une baisse significative des crédits de fonctionnement (- 7,24 %).
- Par une baisse des crédits de paiement dédiés à la culture dans le pilier « aménagement du territoire » (- 10,3 % dont - 6,91 % en fonctionnement et - 16,08 % en investissement).
- Dans cet ensemble, une baisse significative des crédits affectés aux projets structurants et d'aménagement culturel du territoire, en partie compensée par une hausse de l'enveloppe relative à la réalisation du volet culturel du CPER 2021-2026. La baisse affecte également, et dans des proportions diverses (- 5 % à - 13 %), les crédits concernant les manifestations culturelles, le soutien à la création artistique dans le spectacle vivant, et aux arts plastiques ou encore celui en faveur de

l'éducation artistique et de la médiation culturelle dans le cadre du pilier « Jeunesse ». À l'inverse, le CESER relève avec surprise et intérêt dans ce contexte la hausse des crédits consacrés aux langues et cultures régionales (+ 26,3 %).

- Les crédits consacrés au fonctionnement des agences régionales à vocation culturelle évoluent globalement à la baisse, qu'il s'agisse de l'Agence du Livre, du Cinéma et de l'Audiovisuel (ALCA), de l'Office Artistique de Nouvelle-Aquitaine ou encore de l'Agence A.

Le CESER souligne l'intérêt de la mission d'accompagnement de ces agences envers les opérateurs culturels en région. Conscient des contraintes budgétaires du moment, il appelle le Conseil régional à une approche équilibrée des efforts demandés à ces agences et exprime ses inquiétudes à propos de la baisse drastique annoncée de l'aide régionale consentie à l'Agence A, laquelle accomplit une mission exemplaire non seulement en matière d'observation du secteur culturel en région et d'animation du dialogue social mais aussi d'accompagnement des acteurs culturels en région. Cette décision a d'ores et déjà pour conséquence la suppression des emplois de cette agence sur le site de Limoges, malgré les services apportés aux acteurs culturels de ce territoire.

Plus largement, le CESER s'interroge sur les critères de baisse retenus et sur les conséquences de l'effet cumulé d'une baisse des engagements de l'État et de l'ensemble des collectivités territoriales en matière culturelle, laquelle fait peser une sérieuse menace non seulement pour la création et la diffusion artistiques (spectacle vivant notamment), pour l'animation culturelle des territoires et pour les emplois artistiques et techniques qui leur sont associés.

Sport : un recul atténué dans un contexte « d'héritage » des JOP 2024

Déjà affectée lors des arbitrages du budget primitif 2024, la politique régionale en faveur du sport enregistre pour 2025 une prévision de baisse de crédits de paiements de - 14,42. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par une réduction des crédits d'investissement destinés aux CREPS (- 61,39 %), compte-tenu de l'avancement des programmes d'investissement prévus.

Les arbitrages proposés épargnent relativement les aides au mouvement sportif, aux têtes de réseau et à la politique santé-société, dont les crédits affichent une hausse relative. Le CESER regrette néanmoins que le soutien aux pratiques sportives pour tous marque un recul significatif (- 10,1%) alors que celui dédié au sport de haut niveau est relativement préservé (- 0,95 %).

Santé : un domaine préservé

Les crédits de paiement inscrits dans ce budget primitif affichant une hausse contenue de + 3,05 %, traduisant une volonté de la collectivité de maintenir son action dans ce registre, s'agissant de l'équipement et du fonctionnement des instituts de formation ou encore des bourses accordées aux étudiants (ces dernières accusant néanmoins un tassement de - 0,44 % par rapport au budget primitif 2024). Le CESER relève par ailleurs l'affichage complémentaire de crédits spécifiques « santé et territoires », pour un montant de 1,7 M€ en investissement, dans le chapitre « Politique contractuelle » du pilier « Aménagement du territoire ».

Vie associative et solidarité : un décrochage de la politique structurelle de soutien à la vie associative ?

Les crédits de paiement en faveur de la vie associative et de la solidarité accusent une baisse globale de - 10,83 % s'ajoutant à celle de - 9,1 % lors du budget primitif 2024. Cette évolution affecte les différents segments de l'intervention régionale de manière disparate, avec :

- une hausse des crédits de paiement dédiés à l'emploi associatif (+ 41,5 % à 707,4 k€) ;
- une baisse substantielle des crédits de paiement destinés au développement de la vie associative (- 31 % à 1,66 M€) ;
- Une hausse des crédits destinés à la solidarité et à l'égalité, (+ 13 % à 1,83 M€).

Même si une part essentielle des aides régionales aux associations transite par d'autres politiques thématiques (formation, culture, sport, économie sociale et solidaire...), la réduction continue des aides structurelles au secteur associatif inquiète profondément le CESER, notamment dès lors que des arbitrages comparables pourront vraisemblablement être pris par l'État (par exemple, quid pour le FDVA ?) et les autres échelons de collectivités. En effet, le soutien à la vie associative ne constitue pas un segment clairement identifié de compétences, ni même comme domaine de compétences partagées, entre l'État et les

collectivités. Dès lors, le risque de désengagement est non négligeable dans le contexte budgétaire ambiant, alors même que la part des subventions n'a cessé de chuter dans la structure des recettes des associations.

L'alerte lancée en mai dernier par le CESE de la République sur le financement des associations n'en est que plus brûlante et actuelle. Cette évolution dans la nature des aides publiques, conjuguée à celle des critères d'éligibilité ou d'intervention (ex : de mutualisation ou d'organisation en réseaux) génèrent, sous couvert de contraintes budgétaires, des risques accrus d'instrumentalisation que le CESER juge peu conciliables avec le principe de liberté associative.

PILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Transition écologique et arbitrages budgétaires : quel équilibre pour les politiques régionales ?

Le CESER comprend les arbitrages budgétaires opérés par l'exécutif dans un contexte politique national plus qu'incertain qui fait peser un grand nombre d'incertitude sur la mise en œuvre des politiques régionales. La Région a atteint des niveaux d'investissement élevés et leur réduction et priorisation est pour le CESER, la preuve d'une gestion budgétaire saine. Mais cette baisse est-elle uniquement conjoncturelle ? S'agit-il d'une rupture qui pourrait se poursuivre au-delà de 2025 ?

Face à cet état de fait, le CESER se réjouit de l'effort de maintien de l'investissement sur la transition énergétique qui est essentiel à la poursuite des ambitions de Néo Terra et dont l'impact foncier notamment, ne doit pas se faire au détriment de la production alimentaire.

Néanmoins, au regard des autres ambitions environnementales affichées comme « boussole » de la politique régionale, le CESER émet des réserves quant aux choix opérés en matière de réduction budgétaire estimant que l'effort financier demandé est trop important par rapport à la part que ces politiques représentent dans le budget global. Si l'intégralité du Pilier 4 « Transition énergétique et écologique » représente 20,3% du budget grâce en grande partie à l'axe sur la mobilité durable, les 4 autres axes n'en représentent eux que 2,5%. Sur ce même périmètre, l'effort demandé représente ainsi près de 4% de la baisse des crédits de paiement en investissement.

Dans ce contexte inédit, le CESER soulève la question des modes de financement pour les politiques environnementales. En effet, la stratégie de financement des politiques environnementales interroge et met en lumière la problématique de la « valeur » accordée à la biodiversité et aux milieux naturels qui rendent de nombreux services écosystémiques indispensables à nos sociétés (économie, alimentation, santé...).

Le CESER insiste sur le fait que la poursuite des objectifs climatiques ne relève pas uniquement de la transition énergétique qui doit être complémentaire des autres politiques. La biodiversité joue en effet un rôle important dans la régulation du climat par le stockage du carbone par exemple mais aussi dans la lutte contre les impacts tels que les inondations ou l'érosion côtière.

Tous ces services sont fondamentaux et pourtant peu considérés alors que nous assistons à un effondrement de la biodiversité qui aura des répercussions majeures sur notre environnement de vie. Investir dans la protection de la biodiversité et des milieux naturels est une urgence et devrait pouvoir se traduire économiquement et financièrement.

PILIER 6 - Administration générale

La collectivité régionale a adopté une stratégie de régulation des emplois permanents au siège. Depuis 2019, elle effectue des redéploiements internes et limite les créations d'emplois aux transferts de compétences et aux changements de modalités de gestion. Dans le cadre du budget 2024, une régulation a été mise en place, avec le gel de 41 postes permanents. Une réflexion est en cours au sein de chaque pôle pour définir les objectifs et optimiser les missions, avec un objectif de réduire de 150 postes permanents d'ici 2027. Pour 2025, cette cible est fixée à 50 postes, représentant une économie annuelle de 2,4 M€. L'augmentation de la masse salariale est principalement due au glissement vieillissement technicité (GVT) et aux obligations réglementaires, comme les hausses du SMIC, les variations du point d'indice et les revalorisations indiciaires, et non à de nouvelles créations de postes.

Décision Modificative n°2 - Exercice 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires relatives aux Autorisations de Programme et d'Engagement peuvent faire l'objet de révisions ou d'annulations.

Cette décision modificative prend en compte la mise à jour du stock pluriannuel. Les annulations concernent des reliquats d'opérations terminées ainsi que des projets abandonnés par leurs porteurs.

Le CESER prend acte de cette décision modificative.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Secrétaire : Michèle PRÉVOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoît BELGY

3 - « Environnement »

Président : Hervé PINEAUD ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »

Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

C - « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe »

Présidente : Rita SILVA VARISCO ; Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE



Vote sur l'avis du CESER
« Budget primitif – Rapport de présentation / Exercice 2025 »

155 votants
151 pour
4 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine